



Rapport n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 23 juin 2014		Chapitre : Article :

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Par délibération N° 8 du présent Conseil d'administration, vous avez approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 dont la section de fonctionnement faisait apparaître un excédent d'un montant de 4 900 269,82 € et la section d'investissement un excédent (hors restes à réaliser) d'un montant de 5 483 845,41 € et d'un solde de restes à réaliser de 5 145 351,46 €. Considérant que le budget 2013 comportait en prévision un virement à la section d'investissement de 501 968,15 € qui ne donne pas lieu à réalisation, et que la section d'investissement se révèle excédentaire de 338 493,95 €, il n'y a pas lieu d'affecter des crédits au compte 1068.

Dans ces conditions et sur proposition du Président, il est proposé de confirmer la délibération d'affectation provisoire du résultat prise le 27 janvier 2014 et d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

- section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 483 845,41 €
- section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 900 269,82 €
- affectation en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement : 0 €

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

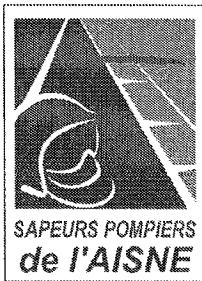
Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

- section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 483 845,41 €
- section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 900 269,82 €
- affectation en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement : 0 €

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 23 juin 2014		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 21
Membres en exercice : 21
Membres présents : 18
Votants : 18

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :
- 8 JUIL. 2014

Le 23 juin 2014 à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 5 juin 2014, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Colonel Stephan ANTHONY

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
M. Dominique BOUDESOCQUE, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

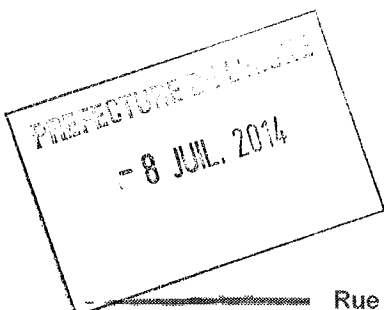
Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

- section d'investissement recettes à l'article 001 : 5 483 845,41 €
- section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 900 269,82 €
- affectation en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement : 0 €

Le Président

Thierry THOMAS



DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF 2013

Dépenses	Recettes	Solde
----------	----------	-------

Résultat propre à l'exercice 2013	40 138 829,81 €	40 395 378,09 €	256 548,28 €
résultat antérieur reporté su BP 2013		4 643 721,54 €	4 643 721,54 €
Résultat 2013	40 138 829,81 €	45 039 099,63 €	4 900 269,82 €

solde des émissions exercice 2013	7 013 394,01 €	7 286 004,13 €	272 610,12 €
résultat antérieur reporté au BP 2013		5 211 235,29 €	5 211 235,29 €
Solde d'exécution compte 001	7 013 394,01 €	12 497 239,42 €	5 483 845,41 €

fonctionnement			0,00 €
investissement	5 145 351,46 €		-5 145 351,46 €

	Dépenses	Recettes	Solde
fonctionnement	40 138 829,81 €	45 039 099,63 €	4 900 269,82 €
investissement	12 158 745,47 €	12 497 239,42 €	338 493,95 €
total (excédent net)	52 297 575,28 €	57 536 339,05 €	5 238 763,77 €

résultat cumulé excédentaire à affecter	4 900 269,82 €
besoin en financement de la section d'investissement	0,00 €
affectation au compte 1068	0,00 €
report à nouveau au compte 002 en fonctionnement	4 900 269,82 €